



DE L'URGENCE
À L'INSERTION

Solidaires

ensemble contre l'exclusion

Entreprises, fondations
Devenez partenaires



La Mie de Pain
Association reconnue d'utilité publique
18 rue Charles Fourier, 75013 Paris
contact@miedepain.asso.fr - 01 40 79 61 62



Vous faites la différence

Depuis 125 ans, l'association La Mie de Pain œuvre au quotidien auprès des plus démunis. Elle accueille et héberge **dans l'urgence**, et défend un accompagnement inscrit dans le temps, vers la **réinsertion sociale et professionnelle, l'accès au logement autonome, la réappropriation de soi et l'accès à une vie digne**, pour tous. Elle s'engage enfin, pour que les regards portés sur l'exclusion changent au sein de nos sociétés.

Beaucoup reste pourtant à faire. Les formes de précarité évoluent, appelant à une évolution des missions de l'association. La Mie de Pain a besoin de l'engagement de tous : **il n'y a pas de petits gestes, seulement des démarches de solidarité.**

**ENTREPRISES, FONDATIONS,
VOUS AVEZ UN ROLE ESSENTIEL À JOUER A NOS COTÉS.**

Pourquoi nous rejoindre ?

- **Vous vous inscrivez dans une démarche citoyenne** auprès de La Mie de Pain. Un signal fort envoyé à vos collaborateurs et à votre réseau, partenaires et futurs clients.
- **Vous apportez vos compétences.** Votre savoir-faire fait la différence dans un combat qui nous concerne tous. Votre démarche RSE permet à La Mie de Pain des développements déterminants.
- **Vous apportez votre aide à une cause juste**, la lutte contre l'exclusion dans laquelle La Mie de Pain est engagée depuis plus de 125 ans. Vous êtes aux côtés d'une association qui accueille quotidiennement près de 1000 personnes en situation de précarité.
- **Vos collaborateurs s'unissent dans un même engagement.** Un partenariat est l'occasion d'échanges stimulants, facteurs d'innovation, de cohésion et de fierté au sein de vos structures et établissements.
- **Nous renforçons notre autonomie.** Votre soutien est la clé de notre indépendance et de notre pérennité : nous diversifions nos ressources, enrichissons nos échanges et développons nos offres.
- **Nous nous engageons dans une démarche responsable et transparente.** Ces principes sont la condition de notre action, ils en garantissent le bon déroulement.

Portée par plus de **300 bénévoles et 175 salariés**, La Mie de Pain développe son action autour de **6 structures** :

1. Le Refuge
2. La Plateforme – Relais Social
3. L'Arche d'Avenir
4. Les Chantiers d'Insertion
5. La Villa de l'Aube
6. Le Foyer de Jeunes Travailleurs « Paulin Enfert »

En 2012, La Mie de Pain a :

- servi **125 672** repas chauds
- recensé **121 560** nuitées au Refuge
- reçu **84 000** personnes à L'Arche d'Avenir
- logé et accompagné **45** résidents à La Villa de l'Aube
- accompagné **55** salariés en insertion
- logé **160** jeunes en situation sociale fragile

Motivée par des **principes fondamentaux** de solidarité, de charité, de non-discrimination, d'engagement et de respect de chacun, La Mie de Pain s'impose une **éthique** et une **transparence** dans chacune de ses actions.

Comment nous soutenir ?

La diversité des projets est une richesse, elle permet de répondre au mieux aux multiples besoins auxquels nous faisons face.

Votre démarche de partenariat peut prendre plusieurs formes :

- **dons financiers et en nature** (denrées non-périssables, produits d'hygiène, matériel de bureau ...) : c'est un soutien direct aux actions, aux structures et aux bénéficiaires de La Mie de Pain
- **don de compétence** : vos collaborateurs s'investissent de manière concrète et pratique aux côtés de La Mie de Pain, mobilisant un savoir-faire professionnel et personnel
- **produits-partage** : une partie des ventes d'un produit dédié est reversée à La Mie de Pain
- **communication** : un événement, une exposition, une signature de courriel permettent de faire connaître La Mie de Pain et de fédérer les solidarités autour de ses actions

La loi accompagne la solidarité

La Mie de Pain, reconnue d'intérêt public depuis 1984, est **inscrite au Comité de la charte** et est habilitée à recevoir des dons, notamment en nature.

Nous nous engageons à vous faire parvenir un reçu fiscal vous permettant d'obtenir la déductibilité prévue par la loi.



La loi du 1er août 2003 prévoit que 60% du montant de votre don (financier ou en nature valorisé) sont déductibles de l'impôt sur les sociétés dans la limite de 5% de votre chiffre d'affaires H.T.

Au-delà de 5%, ou en cas d'exercice déficitaire, un report est possible sur les 5 exercices suivants dans la limite de 5% s'appliquant au total des versements (article 238 bis 1° du code général des impôts).

Nous contacter

Pour mieux connaître La Mie de Pain et les projets qui vous correspondent, contactez :

Le service communication et développement des ressources

Par email : contact@miedepain.asso.fr

Par téléphone : 01 40 79 61 66

Rejoignez le cercle de nos partenaires

